

**MOTION DU CCE
INFORMATION SUR LE BUDGET 2012
INFORMATION SUR LE DOSSIER « EMPREINTE AU SOL »**

Les membres du CCE ont pris connaissance des informations communiquées aux représentants du personnel au Conseil d'Administration et demandent communication des documents correspondants.

1/ Ils constatent que ces informations font état notamment :

S'agissant du point 3 : budget 2012.....

- d'un résultat d'activités exceptionnelles effectif dès 2012
- de diminution supplémentaire d'effectifs
- d'une subvention exceptionnelle de 50 M€
- d'une prévision de CA en diminution de 60M€ par rapport au réalisé 2010 et de 10M€ par rapport à la réévaluation 2011
- d'une croissance sur le segment des prescripteurs privés et paritaires alors que les prévisions sur ces marchés n'ont pas été réalisées en 2011
- de la mise en place de la réduction des frais de fonctionnement de 18M€
- d'un investissement au titre de regroupement de campus à hauteur de 14M€ sur la période 2012/2014

S'agissant du point 4 : analyse empreinte au sol

- d'une analyse sur des critères débouchant sur 4 catégories d'établissements avec une pondération et des compléments
- de nouvelles règles du jeu concernant l'exploitation des sites
- d'une mesure des impacts économiques et de la faisabilité des opérations
- de contraintes sociales et d'environnement politique
- d'une proposition de mettre en place dès 2012 un plan de regroupement de campus portant sur 45 établissements. Plus des 2/3 des opérations seraient réalisées avant fin 2012
- de la sortie nécessaire de 30M€ de trésorerie pour financer les investissements et coûts de passage

2/ Ils constatent ainsi que ces informations portent sur des questions qui aux termes de l'article L 2323-6 du Code du Travail :

« Le comité d'entreprise est informé et consulté sur les questions intéressant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise et, notamment, sur les mesures de nature à affecter le volume ou la structure des effectifs, la durée du travail, les conditions d'emploi, de travail et de formation professionnelle. »

Doivent faire l'objet d'une information et d'une consultation, en ce que :

- il s'agit de questions intéressant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise : ainsi en est-il de la diminution des moyens budgétaires, de la réduction du nombre d'établissements et de la reconfiguration de l'ensemble qui en résulte

- il s'agit de diminution du volume des effectifs et de la modification de la localisation des emplois

- il s'agit de questions de nature à affecter les conditions d'emploi et de travail : développement de la mobilité géographique et professionnelle et modification permanente des conditions d'exercice de l'emploi.

3/ Ils constatent que pour émettre un avis leur manquent un certain nombre d'informations :

Sur le point 3 : budget 2012

- les programmes d'action et d'activités destinés à réaliser le CA (développement, production, alimentation/sourcing sur les grands segments et notamment sur le marché privé)
- le détail des activités exceptionnelles
- la nature et la valeur nette des immobilisations cédées
- la décomposition de la masse salariale avec la répartition selon les grandes catégories d'emploi et par région
- le plan effectif de réduction des charges : décomposition par nature de charges et par région
- l'origine précise de la subvention exceptionnelle de 50M€, et sa destination : pour quelles opérations exceptionnelles ? Le sens précis d'exceptionnel : unique ou renouvelable ?
- l'impact des regroupements de campus sur le chiffre d'affaires
- l'utilisation précise des 14 M€ au titre de regroupement des campus (investissement) et le lien éventuel avec les 30M€ de sortie de trésorerie mentionnés au point 4

Sur le point 4

- La présentation précise des critères utilisés et leurs poids respectifs
- La présentation des nouvelles règles du jeu concernant l'exploitation des sites
- Le résultat des travaux menés sur les 4 régions pilotes
- Le modèle utilisé pour la mesure des impacts économiques et de la faisabilité des opérations
- les études d'impact social
- La démarche et l'avancement des concertations avec les Conseils régionaux, L'Éducation nationale, les chambres consulaires...
- La liste des 214 établissements classés selon les 4 catégories définies
- Le calendrier des opérations prévues avec la liste des établissements concernés aux différentes étapes
- L'origine des 30M€ de trésorerie destinés à financer les investissements et coûts de passage

En conséquence :

- demandent à la direction de leur communiquer l'ensemble de ces informations

- en vue d'une prochaine réunion dont l'ordre du jour sera :

- information-consultation du CCE sur le budget 2012
- information-consultation du CCE sur le chantier «empreinte au sol».

- rappellent en tant que de besoin que la direction de l'AFPA ne peut mettre en œuvre le budget 2012 et le chantier «empreinte au sol» tant que le CCE n'aura pas été consulté. A ce titre ils renouvellent le mandat donné au secrétaire du CCE pour engager toutes procédures utiles, y compris pénales.